Burundi : La liberté d'expression et d'association menacée, selon un expert de l'ONU

UN News, Centre, 1 dÃ©cembre 2008L'expert indÃ©pendant auprÃ¨s des Nations Unies sur les droits de l'homme au Burundi, Akich Okola, a exprimÃ© lundi sa profonde prÃ©occupation concernant la dÃ©tÃ©rioration de la situation en matiÃ¨re de libertÃ© d'expression et d'association dans le pays.Â«Le gouvernement doit restaurer un climat politique calme et prendre toutes les mesures nÃ©cessaires pour mettre fin au harcÃ¨lement et Ã l'intimidation des journalistes et des reprÃ©sentants de la sociÃ©tÃ© civile, des syndicats et des partis politiquesÂ», a dit M. Okola. Â« Il faudrait que cela se produise rapidement avec la libÃ©ration de toutes les personnes qui sont dÃ©tenues pour avoir exprimÃ© leur opinion Â», a-t-il ajoutÃ©.
Plusieurs journalistes, reprÃ©sentants de la sociÃ©tÃ© civile et des syndicats et opposants politiques ont Ã©tÃ© victimes ces derniÃ¨res semaines d'intimidation et de harcÃ¨lement alors qu'ils exerÃ§aient leurs droits fondamentaux, souligne un communiquÃ©.Certains d'entre eux, dont l'Ã©diteur de Net Press, le vice-prÃ©sident du syndicat du personnel travaillant dans le systÃ¨me judiciaire et le chef du Mouvement pour la solidaritÃ© et la dÃ©mocratie sont actuellement en dÃ©tention, accusÃ© de menace Ã la sÃ©curitÃ© de l'Etat, de diffamation et de calomnie Ã l'Ã©gard du chef de l'Etat.Â«De tels dÃ©veloppements constituent un obstacle Ã l'enracinement de l'Ã©tat de droit, de la paix et de la sÃ©curitÃ© au Burundi, et dans toute la rÃ©gionÂ», a dÃ©clarÃ© M. Okola, qui s'est rendu au Burundi du 28 juin au 12 juillet 2008.Il a estimÃ© que cela Ã©tait particuliÃ¨rement inquiÃ©tant dans le contexte des Ã©lections prÃ©vues en 2010.Le Burundi est obligÃ© de garantir la libertÃ© d'expression et d'association conformÃ©ment Ã la Constitution du Burundi et aux instruments internationaux en matiÃ¨re de droits de l'homme qui ont Ã©tÃ© ratifiÃ©s, rappelle-t-il.